



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





EDITO

Un Plan d'aménagement stratégique (PAS), qui s'étire sur vingt ans, a été établi afin de pouvoir accueillir les 2100 nouveaux habitants prévus par les projections sur un territoire réinventé, mais qui aura su garder son authenticité en s'inscrivant dans les dynamiques régionales entre Durance et Luberon.

L'année écoulée a aussi été celle d'un vote historique permettant l'acquisition du Domaine de la Bonde. Nous avons non seulement enrichi notre patrimoine, mais nous pourrons désormais aménager l'espace dans l'intérêt général et y développer un tourisme respectueux aussi bien de l'environnement que de l'activité agricole conformément aux axes dégagés lors des trois réunions publiques organisées.

Dans le cadre de notre politique économique dont la compétence a été prolongée, nous avons engagé la requalification de la ZA de Cadenet, organisé notre premier salon de l'économie et de l'emploi, et signé un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour soutenir la filière locale. Soucieux de la vitalité de nos commerces de proximité, nous avons aussi alloué un budget significatif pour leur rénovation et adopté une Charte pour préserver la cohérence des devantures, vitrines des centres bourgs, tout en nous réjouissant que huit nouvelles communes aient pris la décision de s'engager dans l'Opération de Revitalisation de leur Territoire.

Chers amis,

En 2024, nous nous sommes donné les moyens d'atteindre nos objectifs par un engagement durable de la communauté de communes Sud Luberon au service du territoire.

Nous avons intégré l'office de tourisme, désormais rebaptisé Sud Luberon Tourisme ; élu une cinquième vice-présidente chargée des services à la population, pour notamment mettre en œuvre la politique jeunesse ; et modifié nos statuts pour développer une politique du logement et du cadre de vie à l'échelle communautaire en cohérence avec les communes, au plus près des attentes des administrés. Cette compétence supplémentaire prend tout son sens à l'heure de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) destinée à corriger les déséquilibres et inscrire les actions dans la durée.

de pistes et l'édition du premier guide des itinéraires cyclables.

Pour mener une politique de prévention des risques encore plus efficace, nous avons lancé l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et confié la gestion des systèmes d'endiguement de la Durance à notre fidèle et solide partenaire, le SMAVD. Nous avons par ailleurs conclu une convention avec le Canal de Provence afin que soient réalisés des aménagements hydrauliques principalement destinés au secteur agricole, et validé le principe de création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) afin de protéger la forêt tout en valorisant son bois. Sur le plan des déchets, les efforts ont été concentrés sur le tri. Les bons gestes se sont relâchés, ce qui générera une légère hausse de la TEOM et l'évolution de la redevance spéciale due par les professionnels.

Guidés par notre projet de territoire, en cours de révision, et soutenus par le pacte de gouvernance validé en 2023, nous avons pu lancer et concrétiser ces actions responsables pour relever les défis inéluctables, mais à notre portée. Chaque commune a son rôle à jouer pour souder et équilibrer l'armature territoriale afin de conduire à plus de cohérence, de coopération, d'équité. Ce rapport permet à chacun d'entre vous de mesurer la richesse de ce que nous avons engagé pour inscrire notre territoire dans une dynamique durable.

Bonne lecture.

Robert TCHOBDRONOVITCH,
Président de la communauté
de communes Sud Luberon

SOMMAIRE

EDITO 3 34-37

- COTELUB, c'est un territoire
- 41 conseillers communautaires
- L'Organisation des Services

Les finances

Personnel et Services

Un engagement durable 10-33

- Pour un territoire équilibré et identifié
 - Pour un territoire attractif
 - Pour un territoire valorisé
 - Pour un territoire mobile
 - Pour un territoire préservé
- Pour un territoire adapté à sa population

COTELUB, c'est un territoire

25 489 habitants

16 communes



C'est en 2000, qu'entre Durance et Luberon, a été créée la communauté de communes Durance Luberon. En 2013, l'EPCI a changé de nom pour s'appeler : COmmunauté TErritorial sud LUBeron, dit COTELUB. En 2017, les communes de Cadenet et Cucuron ont intégré COTELUB, totalisant ainsi à 16 le nombre de communes sur le territoire. En 2024, l'EPCI devient Communauté de communes sud Luberon



LES COMPÉTENCES DE COTELUB

Elles sont fixées par les statuts, définissant les champs d'intervention de l'intercommunalité.

Aujourd'hui, COTELUB exerce 11 compétences :

- Le développement économique du territoire communautaire
- L'aménagement de l'espace communautaire
- La création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire (Zones d'Activités)
- Le soutien à l'agriculture
- L'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- La construction et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Le développement social, culturel, sportif et de loisirs, des jeunes de 12 à 18 ans
- La construction, aménagement, entretien et gestion des crèches, des relais assistantes maternelles d'intérêt communautaire et/ou des Lieux d'accueil enfants parents
- Le tourisme
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- La Mobilité

Etendue d'eau

Etang de la Bonde – La Motte d'aigues
Les 7 lacs – Beaumont de Pertuis

Parc acrobatique

Forest sensation

Cinéma avec tournées itinérantes

Le cigalon – Cucuron

Musée

Musée de la vannerie – Cadenet

Tourisme

Le kiosk – Cadenet
Le transfo – La Tour d'Aigues
Cucuron
16 relais d'information

PEM

Pôle d'Échange Multimodal

Equipements sportifs

Gymnases et plateaux sportifs

Petite enfance

6 crèches – 162 places
2 relais petite enfance avec itinérance
1 lieu d'accueil enfants parents - Cadenet
1 maison des assistantes maternelles - Grambois

Jeunesse

Le kiosk – Cadenet
Bulle de Lub' – Beaumont de Pertuis

ZA

Zones d'Activités ou Artisanales

Pôle Environnement

Déchetterie

Plateforme de compostage collectif

Basilic Diffusion – Cucuron
Bulle de Lub' – Beaumont de Pertuis

France Services

Antenne Maison France Services

41 conseillers communautaires



Robert TCHOBRENOVITCH JEAN
MIRABEAU
Président COTELUB
1^{ère} vice-présidente
Projet de territoire,
Révision du SCOT,
Agriculture
et sylviculture



Geneviève JEAN
CABRIÈRES D'AIGUES
2^{ème} vice-présidente



Jean-Marc BRABANT
CADENET
3^{ème} vice-présidente
Mobilité, Culture et
tourisme, Associations,
Infrastructures et travaux



Catherine SERRA
VILLELAURE
4^{ème} vice-présidente
Communication, PCAET
et relation avec le PNRL,
Mise en œuvre de la LOM
(lot d'orientation des
mobilités)



Karine MOURET
PEYPIN D'AIGUES
5^{ème} vice-présidente
Collecte et traitement
des déchets, Prévention
et valorisation des
déchets



Rose-Marie DUMONTIER
LA TOUR D'AIGUES
6^{ème} vice-présidente
Enfance jeunesse et
services à la population

Une organisation adaptée pour une meilleure efficacité

Afin de s'entourer de compétences ou de volontés, le Président a décidé de confier à certains conseillers communautaires certaines missions particulières. Ces missions sont encadrées dans le temps et dans le périmètre d'intervention par une lettre de mission signée par le Président. L'objectif étant de mieux répondre aux défis du territoire et aux besoins des habitants.

Depuis 2020 sont en charge :

- **DE GEMAPI :**
Jean-Louis ROBERT
- **DE LA BONDE :**
Géraud DE SABRAN
- **DE LA MUTUALISATION :**
Franck LAROCHE

Depuis 2021 sont en charge :

- **DES GYMNASES INTERCOMMUNAUX**
À LA TOUR D'AIGUES :
Pierre AUBOIS,
- **À CADENET :**
Marc JAUBERT
- **DE LA FIBRE OPTIQUE,**
Grégory RISBOURG



Pierre AUBOIS
LA TOUR D'AIGUES



Emilie BASTIE
CADENET



François BONNET
GRAMBOIS



Jean-Luc BOREL
LA TOUR D'AIGUES



Romain BRETE
LA TOUR D'AIGUES



Anne-Marie DAUPHIN
CUCURON



Géraud de SABRAN PONTEVES
ANSOUIS



Alain de VILLEBONNE
VITROLLES-EN-LUBERON



Mariane DOMEIZEL
LA TOUR D'AIGUES



Emma LEON
LA BASTIDONNE



Marc DUVAL
CADENET



Philippe EGG
CUCURON



Mylène GARCIN
ANSOUIS



Alain GOURIAND
LA MOTTE D'AIGUES



Valérie GRANGE
CADENET



Jean-Paul GROUILLER
LA TOUR D'AIGUES



Alain GUEYDON
CUCURON



Marc JAUBERT
CADENET



Samantha KHALIZOFF
CADENET



Franck LAROCHE
ST MARTIN
DE LA BRASQUE



Nathalie LE BOUC
LA MOTTE D'AIGUES



Jacques DECUIGNIERES
LA BASTIDONNE



Séverine MAUGAN CURNIER
LA BASTIDE
DES JOURDANS



Eve MAUREL
SANNES



Josiane MAURIN
VILLELAURE



Jacques NATTA
BEAUMONT DE PERTUIS



Josiane PANATTONI
BEAUMONT DE PERTUIS



Joëlle RICHAUD
ST MARTIN
DE LA BRASQUE



Grégory RISBOURG
CABRIÈRES D'AIGUES



Jean-Louis ROBERT
VILLELAURE



Serge ROBIN
VILLELAURE



Richard ROUZET
VILLELAURE



Nicolas SALERNO
LA BASTIDE
DES JOURDANS



Bernadette VITALE
MIRABEAU

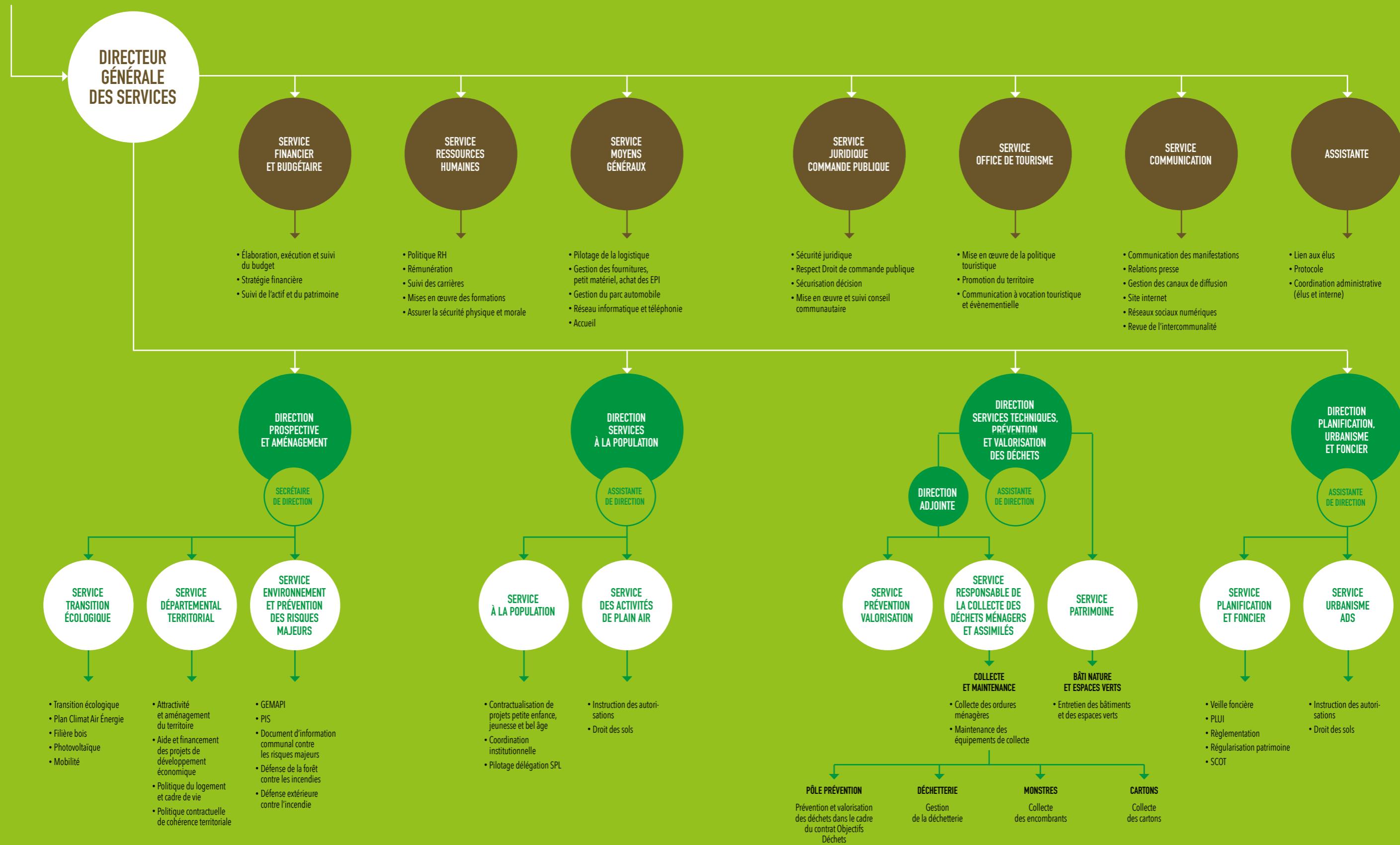


Céline ALARCON
GRAMBOIS

L'organisation des Services

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD LUBERON

PRÉSIDENT





UN ENGAGEMENT DURABLE

La politique portée par la communauté de communes Sud Luberon s'est concrétisée cette année par des actions, qui témoignent de l'engagement durable de la collectivité au service du territoire, afin de le protéger et de le préparer aux futurs enjeux démographiques, économiques et environnementaux.

Retour sur les moments forts de l'année 2024.

Pour un territoire équilibré et identifié

COTELUB prépare activement le territoire aux enjeux démographiques, économiques et environnementaux de demain.

Des aménagements stratégiques pour préparer le futur

Quel territoire dans vingt ans ? La communauté de communes sud Luberon décline sa vision sur le long terme dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), un document pivot de la planification stratégique de l'espace à l'échelle communautaire, qui s'articule entre le Schéma régional (SRADDET) et les divers plans locaux. Il fixe les grandes orientations pour maintenir l'équilibre entre le développement urbain et la préservation de l'environnement.

Le SCoT du sud Luberon est approuvé depuis 2015, avec l'adhésion de nouvelles communes et la loi « Climat et résilience », zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 sur les terres agricoles, il faut désormais l'adapter aux nouveaux enjeux de développement du territoire. Sa révision est en cours, mais avant la rédaction et le vote du document final, un Plan d'Aménagements Stratégiques (PAS) a été élaboré et discuté. L'ambition portée par ce Plan s'étire sur vingt ans : réinventer le territoire en préservant son authenticité tout en l'inscrivant dans les dynamiques régionales, entre Durance et Luberon. Il s'articule autour de trois défis :

S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette d'ici à 2050

Selon les projections, le sud Luberon comptera quelques 2100 nouveaux habitants d'ici à vingt ans. Chaque commune aura ici un rôle particulier, dans l'armature territoriale, que ce soit dans le domaine de l'habitat, de l'économie ou de la gestion du foncier, en protégeant tout particulièrement les terres agricoles notamment irrigables. Les limites entre les espaces urbains, agricoles et naturels doivent être posées et définies.

LE CHIFFRE 0,4%

C'est le taux de croissance annuel moyen de la population sur le territoire

Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le sud Luberon

Il s'agit de fixer les besoins en logement sur le territoire pour absorber cette nouvelle population. Pour la conserver, il faut aussi réunir les conditions économiques et des réservoirs de biodiversité qui seront les espaces à protéger à l'échelle du territoire. Pour y parvenir, il faut développer une mobilité décarbonée, réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques, préserver les ressources en eau par une gestion rationnelle, poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air et l'optimisation des déchets.

Chaque commune de la collectivité a été invitée à donner sa vision de son territoire d'ici à vingt ans. Tous ces projets seront ensuite mis en commun afin de dégager une cohérence à l'échelle communautaire.



Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique

Ces aménagements doivent réussir le pari de dégager des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité qui seront les espaces à protéger à l'échelle du territoire. Pour y parvenir, il faut développer une mobilité décarbonée, réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques, préserver les ressources en eau par une gestion rationnelle, poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air et l'optimisation des déchets.

Chaque commune de la collectivité a été invitée à donner sa vision de son territoire d'ici à vingt ans. Tous ces projets seront ensuite mis en commun afin de dégager une cohérence à l'échelle communautaire.

LES 4 OBJECTIFS DU SCOT

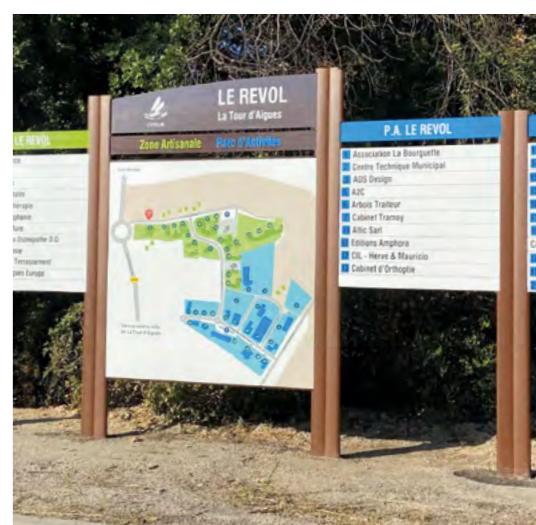
- Préserver des services de proximité de qualité, notamment en matière de logements
- Renforcer l'attractivité économique et touristique de terroir, en mettant en œuvre un développement économique en cohérence avec la réalité du territoire
- Définir une stratégie de développement équilibré et respectueuse de l'environnement, en poursuivant son engagement fort dans l'amélioration des mobilités quotidiennes et touristiques
- Réaliser une transition écologique volontaire et innovante, en poursuivant son engagement en matière de transition énergétique



Exposition itinérante du 9/05 au 21/12 sur les 16 communes de COTELUB

L'identité renforcée par une signalétique commune

Les trois principales entrées du sud Luberon — Cadenet, La Bastide-des-Jourdans, Mirabeau — ont hérité de panneaux aux couleurs de COTELUB afin de renforcer l'identité et l'unité du territoire. Fin 2023, ce sont les zones d'activités qui ont été dotées d'une nouvelle signalétique commune au code couleur et à la charte graphique de la collectivité.



« Territoire du quart d'heure », le défi de la vie en courtes distances

Créer des microquartiers pour assurer aux habitants l'accès aux besoins essentiels de la vie quotidienne dans un périmètre de quinze minutes à pied : jusqu'ici, seules les zones urbaines ont franchi le pas. Dans le droit fil de son projet de territoire qui mise sur l'atout de proximité, COTELUB entend décliner ce concept à l'échelle du sud Luberon, dans un périmètre d'un quart d'heure en voiture ou en transport en commun.



Une première en zone rurale !

Avec plus de 25 000 habitants répartis entre les 16 communes de l'intercommunalité étendue sur 365 km², COTELUB relève le défi de la vie en courtes distances. Pour passer du concept à la réalité, une phase de diagnostic a été lancée par la direction « prospective et aménagement » afin d'identifier au plus près les besoins, ranimer les angles morts et mesurer l'adaptabilité de certains bâtiments amenés à devenir multifonctionnels. En parallèle, la collectivité s'attache à renforcer les liens de proximité et le développement économique organisé autour de filières traditionnelles solides et d'activités au service des habitants (commerce, administration, artisanat, agriculture). Des solutions alternatives à la mobilité sont également proposées avec l'aménagement de PEM et le recours aux plateformes de covoiturage.

Pour un territoire dynamique

Engagée dans une ambitieuse politique de développement économique, la communauté de communes sud Luberon accompagne les entrepreneurs, créateurs de richesses et d'emplois, tout en soutenant le commerce local, indispensable à la revitalisation des centres-bourgs.

Des entrepreneurs accompagnés

Les zones d'activités toujours plus attractives

Dans le cadre de sa stratégie territoriale, chargée de la création, la collectivité s'emploie à requalifier et à étendre ces poumons économiques du territoire, afin de renforcer son attractivité tout en veillant au respect de l'environnement. Imposé par le Code de l'urbanisme, l'inventaire de ces zones d'activités a été réalisé l'an passé, servira à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) afin de déterminer la part de foncier encore disponible. Résultat : elles sont de plus en plus attractives. Les trois zones affichent quasiment complet avec 83 entreprises réparties entre les Meillères à Cadenet (27), Dernier Château à La Bastidonne (11) et Le Revol à La Tour d'Aigues (45). Sur les 80 unités foncières,

70 sont entièrement dédiées à l'activité économique.

Au Revol, arrivée de la société MTI et projet d'aménagement du bâtiment de La Bourguette

La collectivité a approuvé la cession d'une parcelle de 1063 m² située au Revol, à La Tour d'Aigues, pour accueillir la société MTI. Jusqu'ici implantée à Pertuis, cette entreprise réalise des travaux industriels, dans le domaine de la métallurgie étendue au nucléaire et à la raffinerie. Le prix de vente a été fixé à 41,50 euros HT le m², soit 44 114,50 euros. Par ailleurs, le « bâtiment La Bourguette » récemment acquis par COTELUB pour 750 000 euros devrait accueillir une partie de l'office de tourisme, le service urbanisme de la communauté de communes, et l'espace coworking.

Requalification engagée aux Meillères

Une étude pré-opérationnelle de requalification a été engagée sur la zone d'activités des

Meillères, à Cadenet, en concertation avec les entreprises implantées. Elle devra apporter des propositions sur l'avenir et l'évolution de la zone afin de permettre une optimisation foncière en la remodelant notamment dans l'existant. La désartificialisation, la végétalisation, les énergies renouvelables, l'amélioration des équipements publics et du mobilier urbain (éclairage, stationnement, signalétique...) ainsi que la mixité d'occupation seront également au cœur de la réflexion. Un premier atelier de concertation a été organisé en présence du président de « COTELUB » Robert Tchobdrenovitch, ainsi que du vice-président, maire de Cadenet, Jean-Marc Brabant.

La CFE reste stable

Soucieuse de soutenir et d'encourager le développement économique, la communauté de communes sud Luberon a fait le choix de ne pas augmenter la cotisation foncière des entreprises (CFE) en 2024. Le taux reste stable à hauteur de 35,16 %.



Le premier Salon de l'économie et de l'emploi a fait le plein

Il a été organisé pour la première fois sur le territoire le 27 mars 2024, par la communauté de communes sud Luberon. C'est Cadenet qui a reçu cette rencontre inédite entre les demandeurs d'emploi et le monde économique aux côtés de nombreux partenaires (France Travail, Mission locale, CCI de Vaucluse, Initiative sud Luberon, Boutique gestion des entreprises...). Plus de 500 habitants du territoire des villes voisines se sont pressés autour de la quarantaine de stands.

Les entreprises locales ont eu l'occasion de se faire

connaître auprès du grand public en mettant en avant leur savoir-faire et leurs offres d'emploi dans différents secteurs (tourisme, hôtellerie, ingénierie, services à la personne, artisanat...). Les demandeurs d'emploi ont pu élargir leur réseau, voire leur horizon professionnel, et bénéficier de divers ateliers pour rédiger un CV ou simuler un entretien. Une conférence a conclu la journée : « la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) au sein du territoire ». Le franc succès remporté par cette manifestation a démontré la forte attente sur le territoire des acteurs économiques et des demandeurs d'emploi d'une mise en relation plus directe.

Partenariat renouvelé avec la BGE

Depuis 2023, entre la Boutique Gestion des Entreprises (BGE) et COTELUB, c'est une affaire qui marche. L'association propose d'accompagner les créateurs d'entreprise de la définition du projet jusqu'au développement, et la communauté de communes sud Luberon s'engage à organiser un accueil aux techniciens de la BGE deux fois par mois sur le territoire, dont un point fixe au siège à La Tour d'Aigues. Le partenariat a été renouvelé pour un an.

Le coup de pouce d'ISL

En partenariat avec COTELUB, Initiative Sud Luberon (ISL) œuvre pour la création d'entreprises sur le territoire, en accompagnant les porteurs de projet et en octroyant des prêts d'honneur sans intérêt. Le service, gratuit pour les entrepreneurs immatriculés sur le territoire, vient en aide aux futurs chefs d'entreprise parfois noyés dans les démarches administratives. Les soutiens financiers sont variables : les prêts d'honneur, destinés aux porteurs

d'un projet de création ou de reprise d'entreprise et pour les dirigeants de moins de 3 ans, ou les prêts Autonomie à taux zéro, pour les bénéficiaires de l'accompagnement NACRE. ISL assiste les créateurs dans le montage de leur dossier et assure une mise en relation avec les professionnels. Fin novembre 2024, cinq nouvelles entreprises du territoire ont bénéficié de ce soutien financier pour un montant total de 71 000 euros.



Premiers chèques cadeaux de la CCI

Ce dispositif, mis en place par la Chambre de Commerce et Industrie de Vaucluse avec le soutien de la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat ainsi que celle de l'Agriculture, propose aux entreprises et collectivités locales des chèques cadeaux d'une valeur de 10 euros à offrir à leurs salariés afin qu'ils les dépensent dans les commerces et services de proximité du territoire.



Ce dispositif concerne 136 commerçants et 250 entreprises, associations ou collectivités. Ce programme au service de l'économie locale est à la fois un outil promotionnel pour les commerces et un relai formidable pour tisser des liens plus étroits avec les entreprises. Il contribue ainsi à une économie vertueuse et à une redynamisation des villages par une consommation tournée vers le local.

UNE CONVENTION POUR SOUTENIR L'ARTISANAT

Le secteur de l'artisanat compte plus de 1200 entreprises sur le territoire et a connu une croissance de 48 % entre 2019 et 2023, mais la transmission reste un sujet prégnant puisque 28 % des artisans sont âgés de 55 ans et plus.

La communauté de communes sud Luberon a donc renforcé son soutien au tissu artisanal, vecteur de développement économique, de service de proximité, d'attractivité et d'emploi durable sur le territoire.

En décembre 2024, elle a signé une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) PACA afin d'encourager l'émergence des projets en faveur des entreprises artisanales, accompagner le développement économique de celles déjà installées et renforcer l'attractivité de l'artisanat sur le territoire.





Une économie locale soutenue

Près de 20 000 euros alloués pour la rénovation de commerces de proximité

Le lien entre attractivité commerciale et fréquentation des centres-bourgs n'est plus à démontrer. Une étude menée par la CCI de Vaucluse est venue le réaffirmer en 2022. Afin de soutenir l'économie locale, vitale pour le territoire, COTELUB poursuit donc **sa politique communautaire volontariste** en faveur du commerce de proximité dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises adopté en 2018. Grâce à la prolongation de sa délégation de compétence exceptionnelle et temporaire en matière économique accordée par la Région, la communauté de communes sud Luberon a pu maintenir ses différents dispositifs d'aides pour la rénovation ou la création d'un commerce et lutter contre l'évasion commerciale en favorisant un meilleur maillage de l'offre.

En 2024, 5 500 euros ont été alloués pour la réfection de la façade et de la devanture d'une ancienne boucherie transformée en épicerie fine à Grambois. Un fonds de concours d'un montant de 2 527,50 euros a également été attribué à la commune de Mirabeau pour la rénovation d'une boulangerie, et 10 968,20 euros à La Bastide-des-Jourdans pour des travaux d'aménagement dans un bar.

Une Charte adoptée

Soucieuse d'intégrer harmonieusement ces commerces, COTELUB a défini et adopté une charte en juillet 2024 afin de préserver une cohérence de couleurs et de matériaux. Avec plus de 150 boutiques, les devantures commerciales tiennent en effet une place essentielle dans la composition paysagère des villages. Leur qualité constitue un atout fort dans la dynamique

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour les devantures et les façades

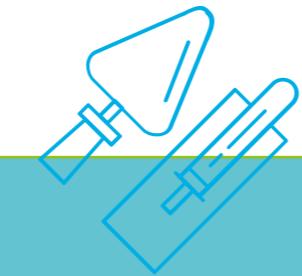
Le dispositif s'adresse aux artisans et commerçants disposant d'une boutique physique en centre-bourg et leur permet de solliciter une aide de la collectivité pour la réalisation des travaux engagés sur leur devanture et enseigne commerciale. La participation financière de COTELUB est calculée sur le montant HT des travaux qui doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (fourniture et main-d'œuvre) inscrits au registre des commerces et des sociétés ou au répertoire des métiers et dûment assurés en responsabilité civile et professionnelle. Pour les devantures, elle peut aller jusqu'à 50% du coût total des travaux dans la limite d'un plafond de subvention de 5 000 euros et pour les façades, 10% du coût total HT des travaux dans la limite de 500 euros. À noter que deux primes supplémentaires peuvent être allouées sous certaines conditions : la prime artisan local si le professionnel a recours à un artisan immatriculé sur le territoire de COTELUB et la prime créateur pour les entrepreneurs accompagnés et ayant bénéficié d'un financement ISL.

Pour les travaux d'aménagement

L'attribution d'un fonds de concours est inscrite, dans le Code général des collectivités territoriales et prévoit le versement de fonds entre un EPCI et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Après un premier fonds, mis en place pour la période 2020-2022, un second fonds a été adopté en décembre 2022 jusqu'en 2025. Il peut intervenir pour tous les travaux de restauration et d'aménagement d'intérieur de locaux commerciaux occupés ou vacants dont la propriété est communale, en centre bourg, et sur le territoire de COTELUB. Toutes les communes du territoire sont éligibles et peuvent en bénéficier deux fois entre 2020 et 2025.



commerciale d'un cœur marchand et joue un rôle important d'accroche de la clientèle. Elles doivent s'insérer harmonieusement dans le patrimoine architectural et paysager. Les projets de rénovation devront donc être soumis à cette charte ainsi qu'aux préconisations de l'architecte conseil de la commune dans laquelle le commerce est implanté. À noter qu'elles sont situées dans le Parc naturel régional du Luberon, toute création ou modification d'enseigne doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable CERFA, à déposer à la mairie du lieu d'implantation du commerce. Il est également nécessaire de consulter en mairie le Règlement local de publicité (RLP) qui définit les règles en matière d'enseigne et de publicité sur la commune.



La Région prolonge la délégation de compétence économique de COTELUB

La délégation exceptionnelle et temporaire de compétence économique dévolue par la Région à la communauté de communes sud Luberon a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2025. Les conditions, fixées par une convention signée en 2023, précise les objectifs communs poursuivis par les deux collectivités, délimite leur périmètre d'intervention respectif et coordonne leurs actions pour assurer la cohérence du soutien public en garantissant le respect des plafonds d'aide au regard des obligations réglementaires en matière d'aides d'État.

Huit nouvelles communes engagent une opération de revitalisation

Après Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues, huit autres communes se portent volontaires pour entamer une démarche de revitalisation de leur centre-bourg. Villelaure, Ansouis, Saint-Martin-de-la-Brasque, Peypin-d'Aigues, La Bastidonne, Vitrolles-en-Luberon et Beaumont-de-Pertuis ont décidé de s'engager contractuellement, pour une durée de cinq ans, afin de bénéficier d'un réseau de partenaires pour les aider à passer le cap des grandes transitions à venir et à structurer leurs projets dans un souci de cohérence territoriale. Un avenant a été signé pour élargir le périmètre de la convention-cadre «Opération de Revitalisation du

Territoire» (ORT) qui lie COTELUB, le Département, l'État et les premières communes engagées. Ces communes bénéficieront notamment d'un soutien en ingénierie pour développer leurs projets de requalification de leur espace urbain (rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux ou artisanaux) afin de créer un cadre de vie attractif. Cette ambition politique doit irriguer l'ensemble du territoire, d'où la volonté de COTELUB de donner la possibilité aux autres communes de posséder un secteur ORT afin de conforter la vitalité du sud Luberon tout en s'engageant franchement dans la transition écologique.



ÉCO-DÉFIS : 32 PROFESSIONNELS ÉTOILÉS

En 2024, 32 professionnels de la communauté de communes sud Luberon et de la communauté de communes du pays d'Apt (CCPAL) ont été honorés. La cérémonie de remise des labels «éco-défis» s'est déroulée au siège de COTELUB le 17 juin. Plus de 13 étoiles ont été obtenues par ces commerçants et artisans parmi les défis lancés pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement dans différents domaines : recyclage et gestion des déchets, traitement de l'eau, énergie renouvelable, transport, achats responsables... En fonction du résultat final, ils ont pu obtenir un label bronze, argent ou or. Un argument pour fidéliser la clientèle de plus en plus sensibilisée à la protection de l'environnement.



Pour un territoire valorisé

Avec l'acquisition du domaine de la Bonde et l'intégration de l'office de tourisme à la collectivité, COTELUB poursuit sa volonté de développer un tourisme raisonné et de terroir, un des piliers de l'économie locale.

La collectivité s'enrichit du domaine de la Bonde

L'acquisition du domaine de la Bonde pour un montant de 10 M€ a été approuvée par le conseil communautaire, lors d'un vote historique le 10 avril 2024 et l'acte signé le 10 octobre suivant. Cette décision a été prise dans le droit fil de l'engagement de la communauté de communes Sud Luberon, qui œuvre depuis plus de dix ans à la préservation de ce site exceptionnel placé au cœur de son projet de territoire.

Avec cet achat, COTELUB éloigne les menaces d'une privatisation et se donne les moyens de protéger cet espace. Elle pourra ainsi l'aménager dans l'intérêt général et y développer un tourisme respectueux aussi bien de l'environnement que de l'activité agricole.

Non seulement la collectivité enrichit son patrimoine, mais elle va permettre de :

- garantir et pérenniser l'eau d'irrigation,
- préserver l'accès du plan d'eau aux concitoyens,
- utiliser les terres agricoles pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en recherche de foncier,
- valoriser les bâtiments ainsi que les abords de l'étang dont les aménagements ont nécessité l'acquisition de deux nouvelles parcelles en 2024 à La Motte d'Aigues, à proximité immédiate du parking et d'une superficie respective de 4090 m² et 1235 m² pour un montant total de 26 625 euros.

Ce projet a été présenté lors des trois réunions publiques organisées par COTELUB qui ont fait salle comble.

Une surface de 964 656 m²

Le domaine de la Bonde, c'est :

- 30 ha d'un lac artificiel entre les communes de Cabrières d'Aigues, la Motte d'Aigues et Sannes
- Un vaste domaine viticole et plusieurs fermes, dont La Petite Bonde, La Félicianne, La Cadière et le Moulin-Neuf associés à l'ensemble de la propriété à la fin du XIX^e siècle, avec vignes classées dans l'aire d'Appellation d'Origine Protégée Côtes du Luberon et dans l'Indication géographique protégée Méditerranée.
- Une bastide de 4 000 m²
- Des surfaces de terres agricoles, de landes, de bois et de canaux

Le plan de financement adopté

- COTELUB : autofinancement à hauteur de 1,44 M€ et un emprunt de 2,7 M€ auprès de la Banque des Territoires
- Conseil départemental : 800 000 €
- Région : 662 500 €
- Etat : 402 000 €
- Etablissement Public Foncier : 4 M€ (EPF sera propriétaire à la hauteur de sa mise, avec la possibilité pour COTELUB de racheter par la suite tout ou partie des acquis)



DES PROJETS À L'ÉTUDE

L'essentiel des investissements se portera sur le bâti, notamment la réhabilitation par l'EPF de la bastide, des fermes annexes et des hangars agricoles. La bastide pourrait devenir un tiers-lieu avec un hôtel pour enrichir l'offre d'hébergement dans le sud Luberon. Un appel à projets a été lancé et l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse) mandatée pour établir les orientations d'aménagements afin d'optimiser les lieux (parcours de santé, parc public, sentiers du lac) et construire, en lien avec les trois associations de défense de la Bonde (Cabrières patrimoine environnement, Les Amis de la Bonde et La Tourbillonnante) un pôle touristique et agricole de qualité, respectueux de l'environnement. L'accès à l'eau restera gratuit et pour les terres agricoles deux axes sont privilégiés : répondre à la demande des jeunes agriculteurs en leur fournissant du foncier à bas prix et sauvegarder les vignes par l'intermédiaire d'un partenariat avec la cave de Cabrières.

Un parking désormais payant

Nécessaire pour réguler et encadrer le stationnement des centaines de véhicules qui circulent autour de l'étang lors de la saison estivale, un parking de 180 places a été réalisé dans la foulée de la mise en sécurité des berges, de la construction d'une aire conviviale d'accueil et de la création d'un cheminement piéton. Il est payant depuis 2024 afin de financer l'entretien des installations sur ce site de plus en plus fréquenté et d'amortir les 60 000 euros annuels de coût de fonctionnement.

La grille des tarifs : 2 € par jour pour l'accès hors abonnement; un abonnement de 10 € à l'année pour les résidents du territoire et, sauf samedi et dimanche, pour les personnes travaillant au sein d'une entreprise dont le siège social est sur le territoire; 4 € le ticket perdu.

Le rôle majeur du Canal de Provence

La gestion de l'eau est confiée au Canal de Provence, depuis le début des années 2000. D'importants travaux ont été effectués afin d'améliorer l'évacuation et le remplissage de la Bonde par un système de canalisation et de pompes reliant l'étang à ses sources d'origine ainsi qu'à la Durance. Pour préserver la stabilité du niveau de l'étang, le Canal de Provence peut transférer les eaux en provenance de la Durance par l'intermédiaire du canal Mixte du Sud Luberon, à Castellane, et sur le canal EDF, à la Roque.



De Luberon Sud Tourisme à Sud Luberon Tourisme

La communauté de communes sud Luberon est désormais aux commandes de la politique en matière de tourisme. Depuis le 1er avril 2024, l'office de tourisme est intégré à l'intercommunalité afin de mener une stratégie unifiée de développement et de communication tout en consolidant le lien avec les 139 socioprofessionnels du territoire et des environs. Aujourd'hui, il fonctionne en régie et est administré par un conseil d'exploitation composé de 17 personnes : un collège de 9 conseillers communautaires titulaires et un collège de 8 représentants titulaires sélectionnés parmi les acteurs et prestataires du tourisme désignés par délibération du conseil communautaire.

Un changement de nom et de logo accompagne ce nouveau statut. Luberon Sud Tourisme a été rebaptisé Sud Luberon Tourisme pour se rapprocher de l'identité de la communauté de communes. Sud Luberon Tourisme continue à mettre en valeur les 16 villages authentiques du territoire, précieux témoins de sa richesse culturelle et patrimoniale. Ses missions sont renforcées pour garantir un service de qualité aux visiteurs et monter en gamme dans la promotion du sud Luberon en mettant l'accent sur l'art de vivre, l'œnotourisme, la richesse du terroir, les itinérances douces, les activités de pleine nature, le patrimoine et l'artisanat. L'événementiel doit aussi être favorisé par l'organisation d'un ou deux événements forts par an (concerts, expositions...).



L'office de tourisme assure l'accueil des visiteurs tout en alimentant plusieurs supports pour diffuser l'ensemble des informations et vanter les richesses du territoire : le site internet (89 000 visiteurs en 2024), les réseaux sociaux (26 800 abonnés sur Facebook, 1 800 000 vues sur Instagram), 16 000 guides touristiques dont 5 000 en anglais et allemand, conçus, édités et distribués tous les ans, ainsi que 8 000 exemplaires du Mag de l'été.

LE BILAN DE L'ANNÉE

1,1 million de nuitées

(1 % de plus que l'année précédente),
dont 61 % de clientèle française
(Paris, Var et Rhône principalement)
et 39 % étrangère (Allemagne,
Royaume-Uni, Pays-Bas pour le trio de tête)

84%
des excursionnistes
sont français

et viennent surtout des départements
voisins (Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence et Var)

59%
de la fréquentation touristique
globale se fait en dehors des mois
de juillet et d'août

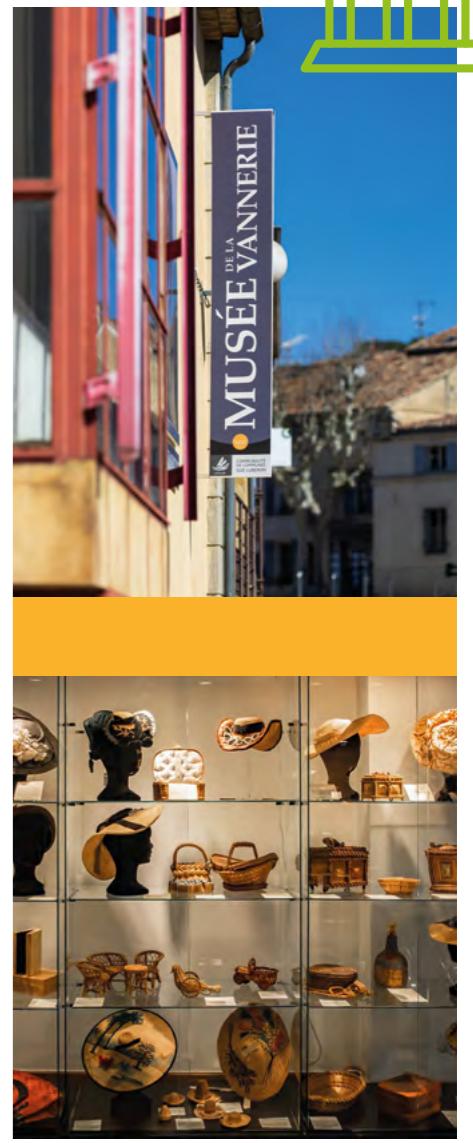
Les touristes privilégient à
59% les meublés de tourisme **53%** l'hôtellerie de plein air

Près de 360 000 € de taxe de séjour

Le montant de la taxe de séjour récoltée en 2024 est de près de 360 000 €, soit une augmentation de plus de 40 000 € par rapport à l'année précédente. Une hausse qui confirme l'engouement pour le territoire, puisque les tarifs applicables sont restés les mêmes qu'en 2023, soit 5 % pour les hébergements non classés et de 0,22 à 4,40 € pour les hébergements classés. Pour rappel, la taxe de séjour est destinée à financer les actions en faveur de la promotion du tourisme.

Réouverture du musée de la vannerie

Créé en 1988 par le Département dans les locaux de « La Glaneuse » à Cadenet, le musée de la vannerie est devenu intercommunal après son rachat par la collectivité afin de promouvoir un patrimoine local de qualité et d'en favoriser l'accès au plus grand nombre. Après une période de fermeture, il a rouvert au public du 1er juillet au 30 septembre 2024. L'entrée est fixée à 4 euros pour les adultes, et reste gratuite pour les mineurs, et tous les premiers dimanche de chaque mois pour les personnes en situation de handicap et les bénéficiaires de minimas sociaux.



Pour un territoire mobile

Soucieuse de resserrer le maillage de l'offre multimodale sur le territoire, COTELUB a tenu ses engagements en livrant en 2024 un deuxième pôle d'échange multimodal (PEM) tout en misant sur le covoiturage et le développement de la pratique du vélo.

Deux PEM sur les rails, un troisième en route

Dans le cadre de sa compétence mobilité et en cohérence avec son projet d'aménagement du territoire, la communauté de communes Sud Luberon a engagé la création de trois pôles d'échanges multimodaux (PEM) afin de permettre la connexion de plusieurs modes de transport (voiture, bus, train, vélo) et faciliter les correspondances. Ces PEM traduisent la volonté de COTELUB d'améliorer les déplacements entre les zones rurales et les villes « centre », mais également avec les départements limitrophes des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence. Après la mise en service de celui de Cadenet, c'est désormais le PEM de Grambois qui a été ouvert aux usagers tandis que les travaux ont été lancés à Mirabeau; trois communes priorisées dans le Schéma de mobilité rurale.



Mise en service à Grambois

La première pierre a été posée le 23 octobre 2024. Après trois mois de travaux, le PEM de Grambois, situé au Moulin du Pas, a été mis en service. Il est doté de 19 places dont 10 dédiées au covoiturage conformément à la convention signée en 2024 avec le Département, pour une durée de 5 ans, dans le cadre d'un programme d'actions visant à favoriser la création d'un maillage dédié au covoiturage à l'échelle du territoire départemental et à faciliter la mise en relation des usagers pour les trajets domicile-travail. COTELUB a souhaité contribuer à cette démarche en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage qui seront portés à la connaissance des usagers. Le PEM de Grambois répondant aux critères de labellisation définis dans le cadre de ce Schéma départemental, COTELUB a accepté qu'une partie du parking soit utilisée comme aire de covoiturage. Le conseil départemental assure la fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking, COTELUB se charge de l'entretien. Outre sa vaste aire de covoiturage, ce PEM dispose aussi de bornes de recharge électrique, d'un cheminement piéton sécurisé et un abri à vélos vient compléter l'aménagement. Le chantier, d'un montant de 244 939,40€ TTC, a été confié à l'entreprise Eiffage.



Premier abri à vélos à Cadenet

Un abri à vélos sécurisé, gratuit et réservé aux habitants du territoire sera situé sur chaque PEM et proposera une borne de recharge pour les vélos à assistance électrique. Ils sont destinés en priorité à la pratique multimodale, aux usagers des transports en commun et du covoiturage. Le premier a été installé à Cadenet avec une capacité de 6 places, dont 2 permettant la recharge de VAE. Il est accessible 24 h/24 et 7j/7 aux résidents du territoire ayant fait une demande d'accès. Un deuxième abri à vélos de 10 places, dont 4 permettant la recharge de VAE et un kit de réparation vélo, entrera prochainement en fonction sur le tout nouveau PEM de Grambois.



Premier Guide des itinéraires cyclables

Le premier guide des itinéraires cyclables du territoire a été conçu et distribué au printemps 2024 par COTELUB grâce au soutien technique et financier de l'ADEME, dans le cadre du programme CEE AVELO2 dont la collectivité est lauréate. Il est diffusé dans les communes, sur les marchés et disponible dans sa version dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Il représente la volonté de COTELUB de promouvoir des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement et souligne que la pratique cyclable est un enjeu fort du territoire.

Covoit Sud Luberon roule avec Karos

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, la collectivité souhaite impulser le covoiturage pour les déplacements du quotidien afin que cette pratique devienne aisée et naturelle dans une logique de complémentarité avec les transports en commun. Pour bénéficier des aides de l'Etat en la matière, notamment du Fonds vert permettant une subvention pouvant atteindre 50 % des dépenses, la collectivité doit contractualiser avec un opérateur référencé par l'Etat. C'est Karos qui est apparu le plus adapté aux flux routiers du territoire. Le numéro 1 du covoiturage au quotidien travaille déjà avec plusieurs agglomérations voisines dont Métropole Aix-Marseille, Durance Luberon Verdon Agglomération, et plus de 2000 entreprises...

Pour rendre le service attractif et impulser la démarche, COTELUB participe à hauteur de 1,50 € jusqu'à 20 km et le passager paie 0,5 €. Le conducteur perçoit donc 2 € pour un trajet de 2 à 20 km et 10 centimes de plus par kilomètre supplémentaire.



63 km jalonnés

Les élus ont inauguré le jalonnement des itinéraires cyclables en octobre 2024. Ce sont 63 km de routes communales et chemins ruraux jalonnés, 312 panneaux posés, ainsi que 271 pictogrammes apposés au sol, soit un tous les 230 mètres en moyenne. Le coût total de l'aménagement est de 54 917 €.

Ces itinéraires sont connectés avec les itinéraires pertuisiens et la grande Véloroute « La Durance à Vélo ». Ils sont aussi complémentaires de boucles cyclotouristiques existantes, « Le Pays d'Aigues à vélo » et « Autour du Luberon à vélo ». Avec cet aménagement, COTELUB poursuit son action pour encourager la pratique du vélo pour les trajets du quotidien.

CHIFFRES 2024

2 186 trajets
2,2 t d'émissions de CO2 évitées
1 089 l de carburant économisés
8 616 € générés

Pour un territoire préservé

Face aux bouleversements climatiques et aux enjeux environnementaux, COTELUB a renforcé sa politique de prévention des risques et de maîtrise des déchets pour préserver au mieux le territoire.

Prévention des risques

Un Plan intercommunal de sauvegarde en construction

Toutes les communes du territoire sont exposées à plus de trois risques majeurs, qu'ils soient naturels (inondations, mouvements de terrain, feux de forêt) ou technologiques (nucléaire, pollution des sols). Ces dernières années, les crues de l'Eze en 1993 et 2019 ainsi que les incendies de La Bastidonne et Mirabeau en 2017 sont venus le rappeler.

L'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est obligatoire dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un Plan à son échelle. Il a pour objectifs l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisée par la collectivité au profit des communes en matière de planification ou lors de crises. Il comprend :

- une mise en commun de l'analyse des risques identifiés ou le recensement des enjeux de chaque commune-membre ainsi que ceux pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale,
- les modalités d'appui à toutes les communes membres lors de la gestion de crise afin d'assurer la protection et le soutien de la population,
- un inventaire des moyens mutualisés,
- un état des lieux des outils pour l'information préventive de la population,
- les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile, l'organisation,

- et la planification de la continuité d'activité
- ainsi que le rétablissement des équipements et missions relevant de la compétence de l'EPCI.

Ce Plan, qui doit être établi avant le 26 novembre 2026, ne se substituera pas aux différents plans communaux de sauvegarde mais constituera un niveau de coordination supplémentaire. Le service Environnement et Prévention des risques Majeurs de la direction Prospective & Aménagement est chargé de l'élaboration de ce PICS en s'appuyant sur les réseaux des référents des communes.

Une formation aux Milles

Les services de COTELUB sont en relation avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) aux Milles qui propose des formations d'une journée pour l'élaboration de plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Techniciens et élus peuvent y participer.



Systèmes d'endiguement de la Durance : partenariat renforcé avec le SMAVD



La communauté de communes sud Luberon a engagé des études hydrauliques à Cadenet et Villelaure, deux communes fortement impactées par la crue du 1^{er} décembre 2019. Pour Villelaure, l'aménagement a imposé l'acquisition de quatre hectares, sur différentes parcelles, situées en zone agricole naturelle : digue du Fort, digue du canal de Janson et chemin des Iscles de Durance. Les travaux, d'un coût estimé à 3,4 M€, débuteront à l'automne 2025 pour s'achever au premier

300 000 euros de taxe GEMAPI

COTELUB est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) depuis 2018. Le Code général des impôts permet d'instaurer une taxe spécifique pour financer cette compétence afin de couvrir le fonctionnement et une partie des investissements à venir. Sont redevables toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. En 2024, le montant de la taxe GEMAPI était identique à celui de 2023 : 300 000 euros.

Mieux irriguer les terres agricoles avec le Canal de Provence

La collectivité soutient le développement agricole et rural des communes du territoire et contribue au maintien d'une économie agricole dynamique et de qualité tout en répondant aux nouveaux défis climatiques. Une convention-cadre entre la Société du Canal de Provence (SCP) et COTELUB a été signée en 2024. Elle établit un partenariat pour la réalisation d'aménagements hydrauliques multi-usages à dominante agricole pour répondre aux besoins d'adaptation au changement climatique,

- le recensement des besoins en eau du territoire,
- la concertation locale et l'accompagnement de projets auprès de tous les acteurs concernés,
- le suivi du plan de financement et de la réalisation des projets d'aménagement. La participation de



COTELUB sera de 8,4 % du montant total des investissements réalisés sur son territoire à l'échelle du programme 2025-2034 plafonné à 2,5 M€.

La Société du Canal de Provence, concessionnaire de la Région Sud, a pour mission de concevoir, réaliser, exploiter et entretenir les aménagements hydrauliques nécessaires au développement de toutes les activités agricoles, urbaines et industrielles en Provence. L'extension des réseaux hydrauliques permet d'assurer un développement agricole durable, d'anticiper les effets du changement climatique et de maintenir une production agricole de quantité et de qualité.

semestre de l'année suivante.

COTELUB a confié au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) le portage des études de restructuration des systèmes d'endiguement de Villelaure et Cadenet par voie de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage. Elle souhaite lui déléguer sa compétence en matière de gestion et d'établissement des ouvrages de protection contre les crues. Cette délégation se substitue à la convention

existante de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et poursuit les actions historiquement portées par le SMAVD : conduite d'opération, maîtrise d'œuvre interne, études hydrauliques ainsi que les opérations relatives à l'autorisation des systèmes d'endiguement, leur restructuration et leur gestion. Ainsi, deux nouvelles conventions et un document d'organisation qui engagent Villelaure, le SMAVD et COTELUB ont été signés 2024.

Une autre convention engagera Cadenet pour les travaux destinés à sécuriser les abords du camping Val de Durance menacé par les débordements de la rivière en cas de fortes pluies. Entre 4 et 4,5 millions d'euros devraient être investis pour prévenir les risques de submersions. Les travaux commenceront à l'issue de la phase d'étude et acquisition du foncier. Le chantier devrait être livré courant 2027.

Dynamiser la forêt tout en la protégeant

Le principe de la création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) a été validé, par le conseil communautaire du 31 octobre 2024, afin de mener des opérations d'entretien sylvicole et soutenir la gestion forestière de long terme, par le regroupement de parcelles publiques et privées. Une nécessité pour dynamiser la forêt tout en la protégeant. Avec ses 13 600 hectares, la forêt privée du sud Luberon représente près des trois quarts de la surface forestière du territoire, mais elle est morcelée entre une centaine de propriétaires fonciers. Les parcelles, en moyenne 0,5 hectare, sont souvent difficiles d'accès et le bois qui s'y trouve peine à être valorisé. Peu rentables, elles sont souvent abandonnées, proies faciles d'incendies ravageurs. COTELUB a été **la première intercommunalité de France à s'engager dans la certification PEFC de ses massifs** pour une gestion durable et raisonnée. Il est donc temps d'envisager de regrouper

les forces car avec la certification PEFC, le bois prendra de la valeur et sera vendu bien plus cher, en tant que bois d'œuvre par exemple. Une réflexion a été menée pendant cinq mois sur la filière bois entre les maires et les différents acteurs de la forêt, et l'idée d'une association syndicale autorisée a fait son chemin. Titulaire de la compétence économique, COTELUB a inscrit la valorisation de la filière bois dans son projet de territoire, afin de maintenir et développer l'emploi local tout en conservant sa valeur ajoutée. Pour créer cette ASA, l'adhésion des deux tiers des propriétaires représentant la moitié des surfaces ou la moitié des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces est nécessaire. La collectivité fera partie du Bureau afin de veiller au dynamisme de l'association et à son bon fonctionnement.

PEFC, un label de qualité

Il certifie la gestion durable des forêts et rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt dans 55 pays à travers le monde.

Depuis plus de vingt ans, le PEFC favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 74 500 propriétaires forestiers et de plus de 3 100 entreprises de France.

Il contribue à protéger ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent. Il positionne la forêt comme réserve de biodiversité.



PEFC™



À SAVOIR 52%

La forêt recouvre
de la surface du territoire de COTELUB
et 73 % de la surface forestière est privée

Prévention et gestion des déchets

Déchetteries : COTELUB monte en puissance

Avec plus de 40 000 passages annuels, l'utilité du pôle environnement et valorisation intercommunal, à La Tour d'Aigues et en service en octobre 2016, n'est plus à démontrer. Afin de désengorger et absorber l'ensemble des besoins des usagers du territoire, la communauté de communes sud Luberon a renouvelé pour la période 2024-2027, la convention qui la lie à la communauté d'agglo Luberon Monts de Vaucluse (LMV-A) pour l'utilisation de ses équipements : les déchetteries multimatériels de Lauris et Vaugines ainsi qu'un dépôt de gravats à Puyvert. En contrepartie de l'utilisation de ces équipements, COTELUB assure une prise en charge financière partielle des coûts supportés par LMV-A.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi son objectif d'implanter une deuxième déchetterie sur son territoire, à Ville-laure. La réalisation d'une étude de faisabilité a été attribuée à l'entreprise EODD pour un montant de 29 386,76 €. En attendant, le pôle environnement tourne à plein régime avec ses 13 flux de déchets accueillis dont 4 soumis à un éco-organisme. Il est constitué de 10 quais de déchargement pour recevoir les principales filières, avec un sens unique de circulation et une signalétique pour faciliter le tri des usagers en rappelant les différentes consignes. Il possède des bennes pour les déchets inertes (ferraille, déchets verts, encombrants, bois, pneumatiques, cartons, gravats) et des contenants adaptés pour les déchets spécifiques (piles, huile de vidange, équipements électriques et électroniques, solvants, peinture...).



Pratique

L'accès se fait sur présentation d'une carte gratuite délivrée à la déchetterie ou à partir du site www.cotelub.fr

HORAIRES

ETÉ (1^{er} avril au 31 octobre)

- **DU LUNDI AU SAMEDI**
de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
Sauf le jeudi de 8 h à 11 h 45
- **DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS**
de 9 h à 11 h 45
(Fermé le 1^{er} mai)

HIVER (1^{er} novembre au 31 mars)

- **DU LUNDI AU SAMEDI**
de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15
Sauf le jeudi de 8 h à 11 h 45
- **DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS**
de 9 h à 11 h 45
(Fermé le 1^{er} janvier et le 25 décembre)

ADRESSE

Route de Grambois - D 956
84 240 La Tour d'Aigues
Tél : 04 90 08 45 78
www.cotelub.fr

Tableau des tonnages

TONNAGE COTELUB	Tonnage des déchets, attribués aux habitants de COTELUB, pris en charge dans les déchetteries limitrophes				
	COTELUB 2023	COTELUB 2024	LAURIS 2024	VAUGINES + Mon espace vert 2024	PERTUIS 2024
OMR	7219,2	7103			
EMBALLAGES	718	763			
VERRE	778	772			
CARTONS BRUNS PAP	267	225			
DÉCHET VERT COLLECTE SPÉCIAL	102	108			
TEXTILE	26	51			
MOBILIER	458	463	151	254	
TOUT VENANT	999	981	299	726	1243
GRAVATS	2118	2039	536	973	3063
CARTONS BRUNS DÉCHETTERIE	92	82	46	153	237
FERRAILLE	234	239	100	196	
BATTERIE	7	57			
BOIS	377	433	183	452	509
DÉCHET VERT DÉCHETTERIE	1565	1510	0	2963	3742
HUILE NOIRE / MOTEUR	0	4	1	1	
PNEU	15,25	18	0	0	
D3E	191	192	73	117	
DÉCHET DANGEREUX	44	128	29	53	
PILES	1	1			
TOTAL TONNAGE	15 212,9	15 164,5	1 418,0	5 888,0	8 793,9

8 % de biodéchets en moins dans les poubelles

12,6 % de biodéchets ont été retrouvés dans les poubelles en 2024, soit 8 % de moins qu'en 2023. Ces bons résultats ont été obtenus grâce aux composteurs individuels et aux plateformes collectives du territoire ainsi qu'aux campagnes de sensibilisation. En effet, quatre animations biodéchets ont été organisées tout au long de l'année à Ansouis, Peypin d'Aigues, Saint-Martin de la Brasque et Cucuron. Lauréate d'un projet «Life-IP Smart waste»,

la collectivité a bénéficié de subventions de l'ADEME et de la région sud pour lancer «l'opération composteurs» dès décembre 2022. Depuis, 1 300 composteurs en bois d'une capacité de 300 litres en 2023 puis 358 en 2024, sur les 5 000 prévus ont d'ores et déjà été livrés à la population. 17 plateformes collectives de compostage sont déployées sur le territoire. Les particuliers déposent leurs biodéchets dans un seau à compost délivré par la collectivité, puis le déversent dans un des composteurs collectifs du territoire d'une capacité de 600 à 800 litres où sont ajoutés



des copeaux de bois. Au bout de six mois, l'usager a la possibilité de récolter le compost et de s'en servir d'engrais pour son jardin.

DÉCHETS VERTS : 1510 TONNES COLLECTÉES ET COMPOSTÉES

Les campagnes pour la collecte des déchets verts ont lieu deux fois dans l'année (printemps et automne). Des bennes sont mises à disposition dans les communes et collectées par un prestataire.



Un plan de bataille pour encourager le tri des cartons et emballages

COTELUB a remporté un appel à projets lancé par Citeo afin de bénéficier de mesures d'accompagnement visant à optimiser la collecte d'emballages ménagers et de papiers : le point noir du tri sur le territoire !

Chaque habitant du territoire produit en moyenne près de 600 kg de déchets par an, dont plus de la moitié d'ordures ménagères dans lesquelles se retrouvent encore 38 % d'emballages et papiers. Des mauvais réflexes qui génèrent un coût certain. Une tonne de déchets ménagers à collecter et à traiter est plus onéreuse qu'une tonne d'emballages, et impactent aussi l'environnement puisque mal orientés, ils sont incinérés au lieu d'être recyclés.

Pour couper court à ces mauvaises habitudes, COTELUB veut rafraîchir les colonnes d'emballages et de verre, homogénéiser les moyens de précollecte (remplacement des bacs roulants par des colonnes), identifier les points les plus pertinents pour rassembler les flux, et monter en puissance avec des dispositifs temporaires lors d'événements estivaux sur le territoire, en accompagnant le tout d'une campagne d'information pour inciter la population à utiliser la bonne poubelle.

Estimée à 300 000 euros, cette ambition sera financée à hauteur de 70 % par Adelphe Citeo. Cette nouvelle initiative souligne la volonté de COTELUB de s'engager pleinement dans la prévention des déchets, dont le premier Plan dédié aux déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été adopté en 2023 et intégré au Plan climat air-énergie (PCAET).

EPR, un partenaire de plus pour valoriser les déchets

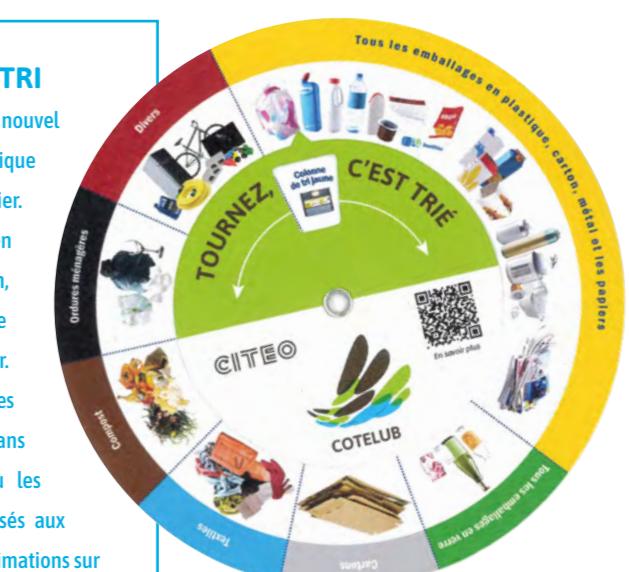
Conformément à ses engagements pris auprès de Citeo, la collectivité multiplie les pistes pour valoriser ses déchets. Dans ce contexte, elle a signé un contrat d'un an renouvelable avec EPR (European Product Recycling), adhérent à la FEDEREC, une fédération de professionnels qui réunit 1 250 entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation des déchets ménagers ou industriels, et le négoce de matières premières issues du recyclage. Grâce à ce contrat, la collectivité bénéficiera ainsi d'une offre complémentaire pour la reprise et le recyclage des emballages ménagers (cartons, plastique, aluminium, verre), des imprimés papier et papiers à usage graphique (journaux, prospectus).

Collecte des déchets ménagers : un règlement pour les usagers

La communauté de communes sud Luberon a adopté un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés qui s'impose à tous les usagers du territoire. Il a notamment pour objectif de raviver la sensibilisation des citoyens à la nécessité de réduire leur production de déchets, de présenter les divers services, d'améliorer le tri et de rappeler les droits et les devoirs de chacun dans un souci constant de sécurité, de préservation des espaces publics et de respect des règles d'hygiène élémentaires. Il précise également les normes qui doivent être prises en compte lors de projets d'urbanisme.

3 000 DISQUES DE TRI

COTELUB s'est dotée d'un nouvel outil pédagogique et ludique pour apprendre à mieux trier. Quelques 3 000 disques en carton, simples d'utilisation, ont été déployés sur le territoire au printemps dernier. Ils sont disponibles dans les mairies, sur les marchés et dans les écoles élémentaires où les jeunes élèves sont sensibilisés aux enjeux du tri à travers des animations sur les déchets.



Pour un territoire adapté à sa population

La redevance spéciale déchets évolue

La communauté de communes sud Luberon a procédé à une réévaluation de la tarification de la redevance spéciale due par les professionnels pour faire face aux hausses successives des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette redevance, mise en place en 2003, ne permettait pas jusqu'ici de différencier les coûts en fonction des flux de déchets et n'incitait pas au geste de tri des entreprises.

Désormais, son application est étendue et différencie les ordures ménagères résiduelles (OMR) des autres filières de tri (verre, emballages, cartons).

Le coût du service depuis 2019 est de 0,05 €/l tous flux confondus. Désormais, avec le tri sélectif inclus, elle se décompose :

- OMR : 0,054 €/l collecté
- Verre : 0,031 €/l
- Emballages et papiers : 0,010 €/l
- Cartons bruns : 0,037 €/l



La TEOM fixée à 12,60 %

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destinée à pourvoir aux dépenses du service de la collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. En 2024, son taux a été fixé à 12,60 %, soit 1 % de plus par rapport à 2023 pour notamment faire face à l'augmentation du prix des carburants des camions de collecte.

TrashSpotter

Cette application à télécharger sur smartphone permet aux habitants du territoire de signaler à COTELUB les déchets jetés en pleine nature.



Logements, équipements, services, actions sociales... intensification des actions pour doter ses administrés de services publics de qualité et de proximité. Une politique volontaire à destination des jeunes et des familles.

Urbanisme : un service mutualisé plus proche des administrés

Au printemps dernier, la collectivité a souhaité étendre ses missions afin d'aider au mieux les communes et garantir un service de meilleure qualité répondant aux attentes de la population. Le service instructeur reçoit les administrés sur rendez-vous tout au long de la durée de l'instruction, accueille les architectes-conseils et fait office de courroie de transmission.

Les communes continuent d'enregistrer les dossiers, s'occupent toujours des démarches administratives lors du dépôt, et se chargent de faire signer la décision définitive au maire ou à l'élu ayant délégation avant de l'envoyer au demandeur. Toutes les autres tâches liées aux dossiers d'urbanisme déposés en mairie sont réalisées par le service instructeur.

Une nouvelle convention a été proposée, à titre expérimental, pour les communes de Mirabeau et Vitrolles-en-Luberon, mais elle pourra être étendue à toutes les communes qui le souhaitent. Un audit est prévu pour déterminer la charge supplémentaire du service en termes de personnel et de coût financier si l'ensemble des communes adhèrent à cette convention. Cette mise à disposition de COTELUB donne lieu à remboursement des frais engagés par le service dans le cadre de sa mutualisation. Cette participation est calculée en fonction de la population totale pour 50 % et du nombre de cas traités pour 50 %.

Nouvelles crèches : les projets avancent

Dans le cadre de sa politique soutenue en direction des familles, la communauté de communes sud Luberon a poursuivi en 2024 son objectif d'augmenter sa capacité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, avec deux projets phares pour faire face à la demande constante d'inscriptions sur liste d'attente.

COTELUB prévoit, d'une part la construction d'une nouvelle crèche, à la Bastide des Jourdans, qui doublera sa capacité d'accueil en passant de 10 à 20 places. Le plan de financement a été approuvé. Le coût du projet, estimé à 1,82 M€ HT, sera supporté par la collectivité à hauteur de 38,84 % et à 61,16 % par l'Etat.

D'autre part, COTELUB prévoit le remplacement de la crèche existante de 25 places à Mirabeau par un établissement d'accueil de 32 berceaux qui permettra d'enrichir l'offre de garde sur le territoire et créer de l'emploi. L'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune, d'une surface de 3 246 m² pour 142 824 €, a été nécessaire pour la construction de cet équipement dont le coût est estimé à 3,6 M€ TTC.

Afin de soutenir financièrement ces projets réalisés sur plusieurs années ainsi que l'ensemble des opérations d'entretien, travaux et rénovation des différents locaux dédiés à l'enfance de COTELUB, une autorisation de programme de trois ans d'un montant de 6 M€ TTC a également été engagée.



1 M€ pour la SPL Durance Pays d'Aigues

La collectivité a confié la gestion des six crèches du territoire à la SPL Durance Pays d'Aigues du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 par contrat de délégation de service public passé en quasi régie. En 2024, la participation de la collectivité a donc été fixée à 109 757,4 euros.

«Allez vers», un pas de plus en direction de la jeunesse en difficulté

Dans le cadre de sa politique jeunesse désormais étendue aux 12-25 ans et après une réflexion menée sur le territoire, COTELUB a signé une convention expérimentale avec la Mission locale du Luberon pour mener des actions sur l'ensemble des 16 communes visant le public jeune en difficulté, déscolarisé ou en voie de déscolarisation et l'accompagner dans ses démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Cette convention s'est déclinée en trois volets :

- L'action «Allez vers» par une mission de repérage des jeunes en rupture et non accompagnés dans leurs différentes démarches, par une conseillère d'insertion sociale et professionnelle, référente de COTELUB, qui s'est déplacée en minibus dès le mois de septembre 2024.

- La relation à l'entreprise par l'organisation de visites d'entreprises du territoire, la découverte des métiers, des périodes d'immersion, ainsi que la récolte par la Mission locale d'offres d'emploi et la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour les jeunes alternants en recherche de maître de stage.

- L'organisation d'une cellule de veille avec l'ensemble des acteurs sociaux du territoire en charge de la jeunesse (Espace départemental des Solidarités, CCAS, Education nationale, professionnels de santé, clubs jeunes...)



EN CHIFFRE
400 participants
principalement issus du territoire
mais dont la plupart ne fréquente
pas nos structures

31 animations
20 partenaires



Ressources et moyens

Une vice-présidente pour les services à la population

Rose-Marie Dumontier a été élue cinquième vice-présidente de la communauté de communes sud Luberon le 10 avril 2024, chargée des services à la population, notamment de la mise en œuvre de la politique jeunesse entièrement repensée et élargie aux 12-25 ans. Rose-Marie Dumontier est adjointe au maire de La Tour d'Aigues, conseillère communautaire et forte d'une expérience de plus de vingt ans au sein de la Mission locale.

«Politique du logement et cadre de vie», une compétence de plus

Parmi les compétences de la communauté de communes sud Luberon, certaines sont facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : en 2024, COTELUB a modifié ses statuts pour se doter d'une compétence facultative supplémentaire afin de développer à l'échelle du territoire une «politique du logement et cadre de vie» en cohérence avec l'intérêt communautaire.

L'étude préopérationnelle d'amélioration de l'habitat (OPAH), menée sur 2023-2024, a dressé un état des lieux de l'habitat sur les communes du territoire et a souligné la nécessité d'avoir une démarche d'accompagnement auprès des propriétaires privés. Elle a mis en exergue le besoin de déployer une stratégie territoriale, afin de diriger opérationnellement une politique en faveur de l'habitat à l'échelle de l'EPCI et du logement à l'échelle des communes.



Un nouveau partenariat à 3 M€ entre COTELUB et EPF PACA

La collectivité a régulièrement recours à l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA, l'outil au service des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des stratégies foncières afin de favoriser le développement durable et lutter contre l'étalement urbain. La mission principale de l'EPF est de contribuer au renouvellement de l'offre de logements en s'adaptant aux enjeux propres de chaque territoire où il intervient.

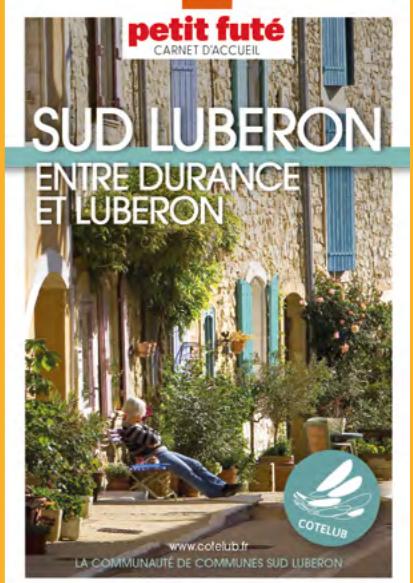
Dans le cadre de sa compétence «politique du logement et cadre de vie», COTELUB a signé une nouvelle convention «Habitat multisite» avec l'EPF PACA pour la période 2025-2030 afin d'être accompagnée dans ses projets communaux de programmes d'habitat avec un objectif d'environ 80 à 100 logements. L'EPF est ainsi chargé d'une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des biens permettant la réalisation de ces opérations sur des sites qui doivent répondre à des critères de localisation, d'économie d'espace et de limitation à l'artificialisation des sols. Le montant de la convention est fixé à 3 M€ HT.

Les acquisitions se poursuivent à La Tour d'Aigues

Dans le cadre de la politique de revitalisation de cœur de village, COTELUB a approuvé l'acquisition par la commune de La Tour d'Aigues, via l'EPF PACA dans le cadre de la convention multisite, d'une parcelle de 38 m², 49 place Jean Jaurès, pour 215 000 euros.

Une allocation pour les agents parents d'enfants handicapés

La collectivité a décidé de verser une allocation pour les agents de la collectivité parents d'enfants handicapés, qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou privé, à temps complet,



2 000 PETIT FUTÉ POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS «CARNET D'ACCUEIL»

Quelques 2 000 exemplaires du Petit Futé, carnet d'accueil «Sud Luberon, entre Durance et Pays d'Aigues», ont été distribués par la collectivité aux communes pour l'accueil de nouveaux arrivants, afin qu'ils s'imprègnent du territoire. Cette édition, à la fois pratique et touristique, permet de découvrir les 16 communes, leurs histoires et leurs patrimoines, mais aussi toutes les adresses du quotidien (écoles, boulangeries, salons de coiffure...) ainsi que les rendez-vous incontournables de l'année.

partiel, en position d'activité (y compris congés maladie et accident de travail) ou accueillis en détachement. Cette allocation, d'un montant de 183 euros, est accordée sur demande pour un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Elle est versée au premier jour du mois de la demande jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans. Elle n'est pas rétroactive mais sans condition de ressources. Seul un des deux parents est bénéficiaire.

FINANCES Compte Administratif 2024

En 2024 COTELUB a maintenu sa politique d'investissement tout en maîtrisant sa fiscalité. L'acquisition et les travaux du domaine de La Bonde qui rentre enfin dans le patrimoine de la collectivité à la satisfaction de notre population pour 10 millions d'euros représentent 72 % de ses dépenses.

L'acquisition d'un bâtiment sur la zone du Révol pour 750 K€ accueille désormais notre direction planification urbanisme et foncier services et un pôle d'accueil entreprises.

Du côté de la culture COTELUB a acquis auprès du Département le musée de la vannerie à Cadenet. Le public a répondu présent depuis son ouverture. COTELUB finalise l'acquisition des parcelles de terrains face à l'entrée de la bonde qui devra accueillir dans quelques mois un village d'art.

Enfin on retiendra l'acquisition du terrain de la future crèche de Mirabeau qui remplacera celle existante obsolète et trop

petite, les travaux du plateau sportif intercommunal à Cadenet, l'aménagement numérique, ainsi que des dépenses d'équipements réparties sur 35 opérations différentes.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, notre capacité d'autofinancement maintenue. Notre politique petite enfance et jeunesse dont le service est assuré par la société publique locale « Pays d'Aigues Durance » a vu son budget porté à hauteur de 1 500 000 € cette année. Un effort considérable !

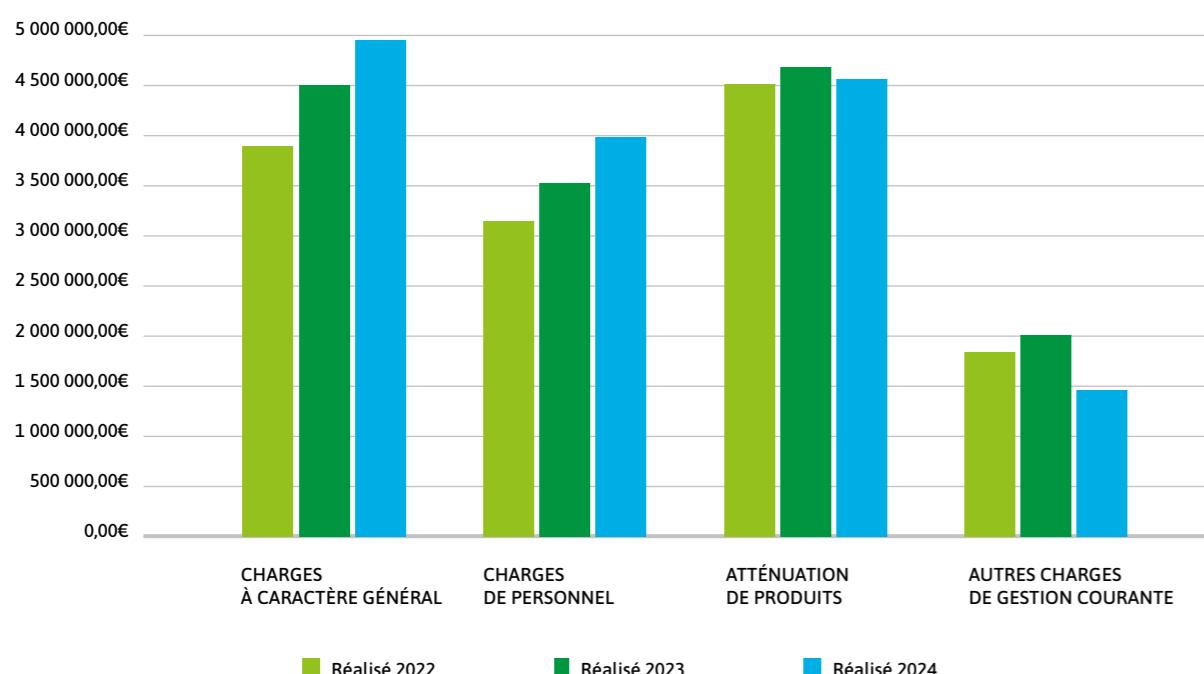
La comptabilité de la GEMAPI passe désormais par un budget annexe, cela sera le cas en 2025 pour la gestion des ordures ménagères. La transparence de nos comptes publics est un des objectifs prioritaires de COTELUB.

En matière de recettes de fonctionnement, la fiscalité locale est restée stable en 2024 malgré l'effort consentie en matière d'investissement.

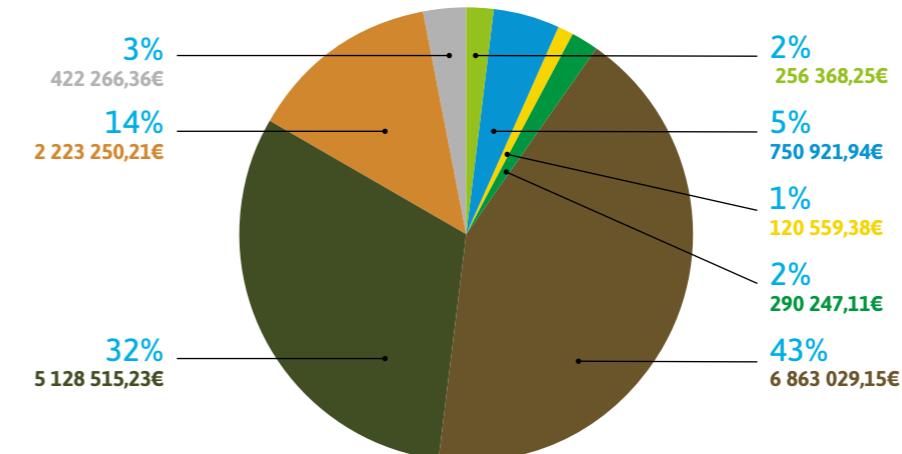
FONCTIONNEMENT	
RECETTES	DÉPENSES
16 724 406,47€	16 055 157,63€

INVESTISSEMENT	
RECETTES	DÉPENSES
9 046 451,55€	14 148 506,70€

Evolution des dépenses de fonctionnement

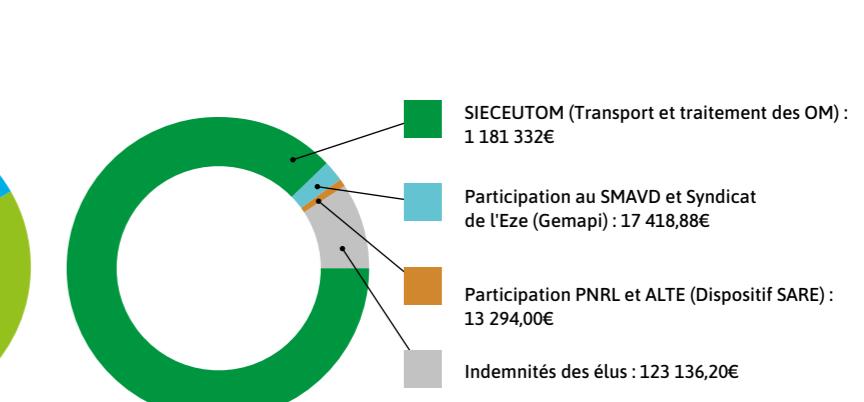
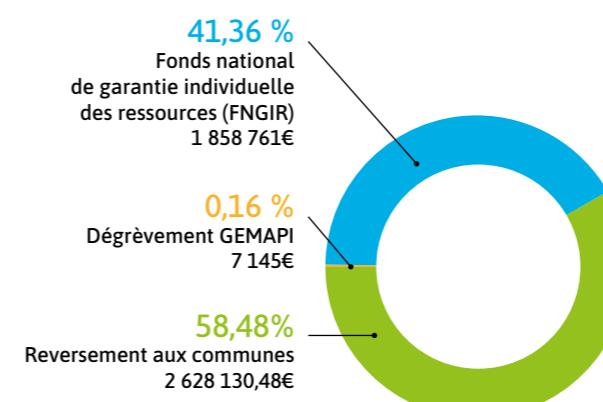


Dépenses de fonctionnement par compétence



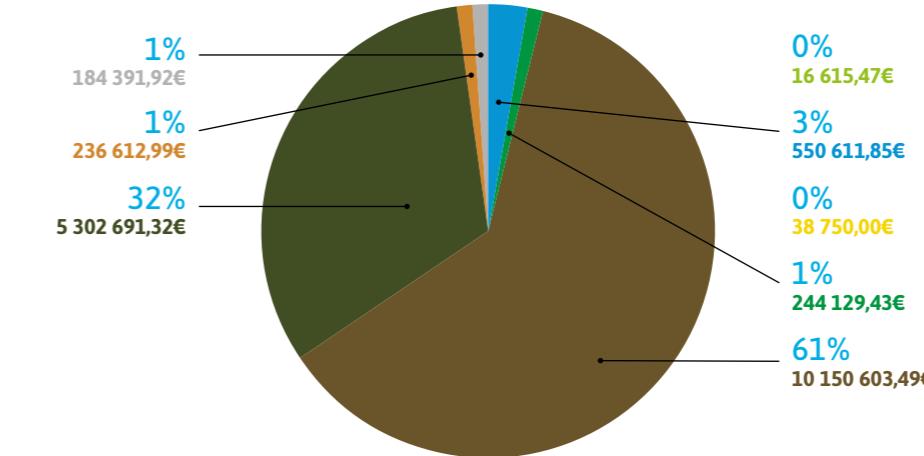
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ENVIRONNEMENT
GEMAPI
MOYENS GÉNÉRAUX
PROPRE ET VALORISATION
QUALITÉ DE VIE
URBANISME

Les atténuations de produits



Les autres charges de gestion

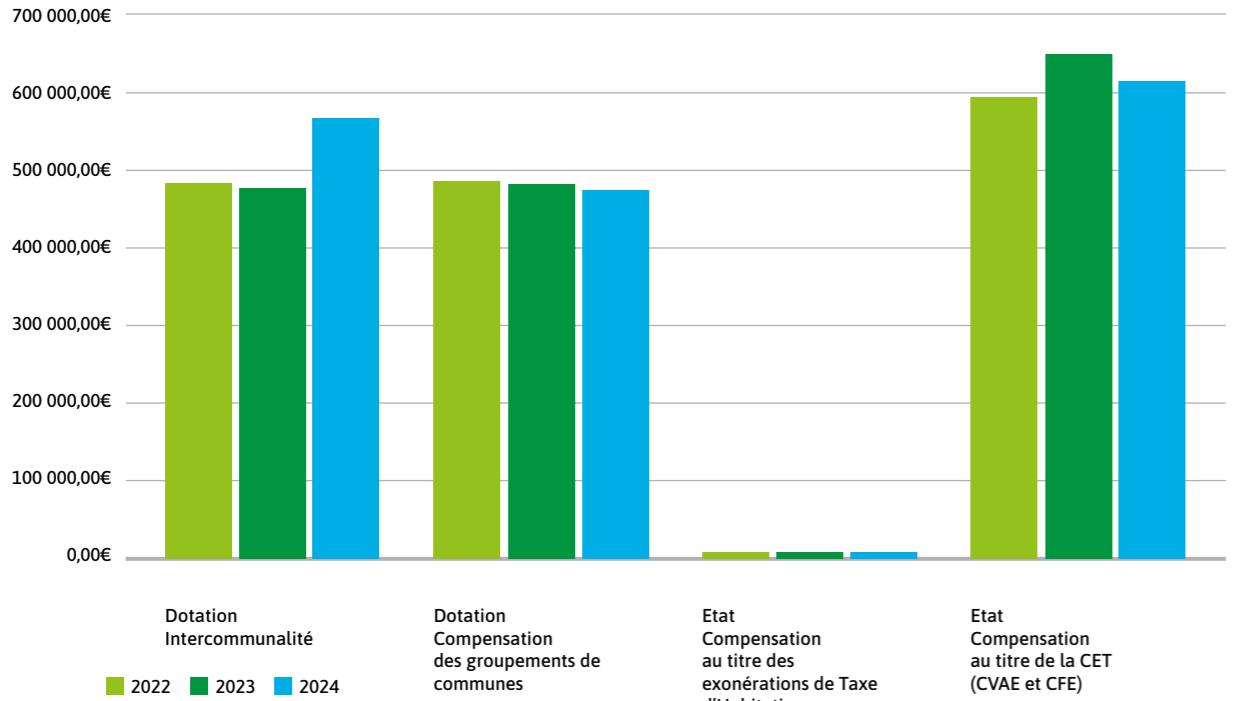
Recettes de fonctionnement par compétence



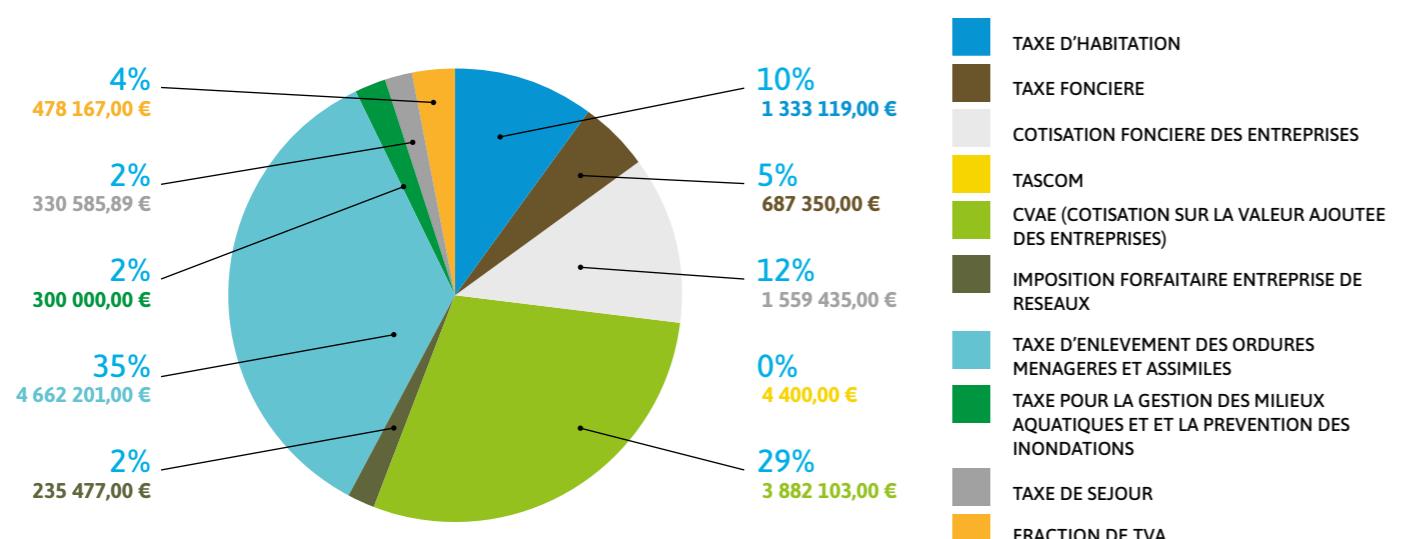
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ENVIRONNEMENT
GEMAPI
MOYENS GÉNÉRAUX
PROPRE ET VALORISATION
QUALITÉ DE VIE
URBANISME

FINANCES Compte Administratif 2024

Focus sur les dotations et compensations



Focus sur les recettes fiscales



Recettes 2024

Solde d'exécution reporté	1 963 800,32 €
Affectation du résultat	260 142,28 €
F.C.T.V.A.	1 024 264,37 €
Dotations aux amortissements	167 231,03 €
Appel à projet bio déchets	51 625,00 €
Aménagement Etang de la bonde	224,00 €
Mobilité	24 000,00 €
Valorisation patrimoniale et paysagère de la carrière " Le Capon"	300 000,00 €
Acquisition Etang de la Bonde	Gymnase et salle multisports

Dépenses 2024

Acquisition de véhicules PTVA	92 736,30 €
Zone d'activités	18 681,36 €
Secrétariat de la communauté	74 140,66 €
Acquisition de containers	20 528,24 €
Pôle accueil entreprises	17 679,12 €
Batiment B	782 484,29 €
Valorisation itinéraires cyclotouristiques	53 726,34 €
Gymnase et salle multisports La Tour d'Aigues	141 578,31 €
Aménagement Etang de la Bonde	10 169 801,72 €
Composteurs individuels	75 214,02 €
Pôle environnement	64 588,37 €
Crèche La Tour d'Aigues	5 893,01 €
Crèche Mirabeau	19 382,44 €
Signalétique du territoire ZA Cadenet-ZA La Bastidonne-ZA La Tour d'Aigues	10 807,80 €
Colonnes enterrées	53 199,00 €
Aménagement numérique	311 765,00 €
Soutien au développement économique local	33 380,56 €
SCOT/ADS	40 000,00 €
Le grand vallon	6 840,00 €
Gymnase et salle multisports Cadenet	6 324,82 €
Plateau sportif Cadenet	775 308,85 €
Dojo Cadenet	4 500,00 €
Crèche Cadenet	435,00 €
Environnement	4 277,73 €
Nouvelle Crèche La Bastide des Jourdans	31 288,39 €
Aménagement Espace immersif	864,00 €
Digue de Villelaure	16 874,23 €
Pem de Cadenet	21 356,74 €
PEM Mirabeau	87 790,74 €
Acquisition de véhicules Moyens Généraux	58 269,56 €
Aménagement Carrière Capon	15 720,00 €
Zone d'activités Cadenet	9 084,00 €
Bassin versant de l'Eze	33 117,39 €
Cours d'eau orphelin	5 853,60 €
Equipement et traitement des déchets	40 786,73 €
PEM Grambois	67 033,76 €
Rénovation crèches	1 996,80 €
Zone d'activités de La Baside des Jourdans	31 296,66 €
Musée de la vannerie Cadenet	239 320,00 €



ANNEXE Personnel et Services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Stéphane LUZET **Directeur Général des Services**

Adeline BONTOUX **Assistante Président et DGS**

Justine GUIGAY **Agent d'accueil**

SERVICE JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

Alexandre BENSA **Responsable juridique**

Alicia STENHOUSE **Juriste**

Aurélia DECHEVRE **Gestionnaire marchés publics**

Fabienne BARRY **Secrétaire des assemblées et actes juridiques**

Valérie HONORAT **Secrétaire des assemblées et actes juridiques**

SERVICE FINANCIER & BUDGÉTAIRE

Sabrina SAUSSAC **Gestionnaire comptable**

Pascale BAHEU **Gestionnaire comptable**

Ingrid ROTA **Assistante Comptable**

Anne-Véronique CADET **Agent collecteur et gestionnaire taxe de séjour**

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Julie FERRAGUTO **Responsable Ressources Humaines**

Jennifer BONTRON **Responsable emploi et compétences**

Noëlle BARNEOUD-CHAPELIER **Ingénieur HSE - conseiller de prévention**

Valerie BERTIN **Gestionnaire RH**

Jordan QUESSADA **Gestionnaire RH**

Lilya LICHNOWSKI **Assistant de prévention HSE (temporaire)**

SERVICE COMMUNICATION

Daphné MARTINEZ **Responsable communication**

Françoise LATIL **Chargée de communication**

Camille FULCONIS **Chargée de communication digitale (en apprentissage)**

SERVICE OFFICE DU TOURISME

Aurore CHANTEL **Directrice de l'Office de Tourisme**

Fanny PORACCHIA **Responsable Accueil**

Anne DEBANNE **Conseiller en séjour**

Charlène BENDER **Community Manager**

Maryon AUMONT **Chargée de communication WEB et PRINT**

Marion CABOCHE **Chargé de Commercialisation et Communication**

DIRECTION PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT

Flore PERERA **Directrice Prospective & Aménagement**

Viviane CONSTANT **Assistante de direction**

SERVICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Nicolas TROPINI **Chargé de projets Aménagement du Territoire**

Camille DOLEAN **Cheffe de projet Développement territorial**

Amandine MILESI **Chargée de mission Attractivité**

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Amandine DESPRES **Chargée de l'aménagement et de la mobilité**

Alix BOULNOIS **Chargé de mission transition écologique**

Cyril CALVIN **Animateur Transition Ecologique**

SERVICE PRÉVENTION RISQUES MAJEURS

Frédéric BOUDOT **Ingénieur risques majeurs**

DIRECTION SERVICES À LA POPULATION

Olivier DELAYE **Directeur des Services à la population**

Pauline CARTIER **Chargée de coopération**

Peggy CLOAREC **Assistante de direction**

Bruno LABAT **Animateur jeunesse**

Veronique FRESSIGNAUD **Animateur jeunesse**

DIRECTION PLANIFICATION URBA ET FONCIER

Cecile RHE **Directrice pôle Planification urba & foncier**

Laurence CARESTIATTO **Assistante de Direction**

SERVICE URBANISME ADS

GENEVIEVE BELLON **Instructrice ADS**

Sylvia DURET **Instructrice ADS**

Cathie ROCHE **Instructrice ADS**

Chloé ROYERE **Instructrice ADS**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Cyril ERMINIE **Directeur services techniques**

Marina CERVONI **Assistante de Direction**

Elodie BRUN **Secrétaire des encombrants**

SERVICE PRÉVENTION ET VALORISATION

Cécile LOISEAU **Responsable Service Prévention Valorisation des déchets**

Florence AZARIO **Chargée de projet**

SERVICE COLLECTE

Thierry GENTY **Responsable Collecte**

Anthony ADNOT **Chauffeur Ripeur**

Nicolas ARIAS **Chauffeur Ripeur**

Patrick BOUGE **Chauffeur Ripeur**

Damien CHALLET **Chauffeur Ripeur**

Sébastien DUPONT **Chauffeur Ripeur**

Marvin GENTY **Chauffeur Ripeur**

Paulo GONCALVES MARQUES **Chauffeur Ripeur**

Didier GOURLAND **Chauffeur Ripeur**

Louis LAUGIER **Chauffeur Ripeur**

Jean-Claude PEYRONEL **Chauffeur Ripeur**

Christophe DELAVIER **Ripeur**

Kévin ENAUD **Ripeur**

Anthony LEALE **Ripeur**

DÉCHETTERIE

Patrick CLEMENT **Chauffeur Ripeur - cartons**

Daniel BLANGERON **Agent de maintenance**

Guillaume SILVA ALMEIDA **Agent de maintenance**

Eric ROYERE **Agent de collecte des encombrants**

Patrick VAUX **Agent de collecte des encombrants**

Jérémy DI TRAPANI **Agent polyvalent collecte déchèterie**

Alexandre CASSIO **Agent polyvalent collecte déchèterie**

Gérard-Alexandre FAVER **Agent polyvalent collecte déchèterie**

Laurent ARNOUX **Gardien déchèterie**

Jean-Louis LEPORE **Agent de déchèterie**

SERVICE PATRIMOINE

Jean-Philippe CADET **Responsable Bâtiment**

Vincent BERTIN **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**

Christian CHAIX **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**

Youcef EL OUAHABI **Agent polyvalent de travaux et d'entretien**

Mickael FENIOU **Agent d'entretien**

Directeur de la publication : Robert Tchobdrenovitch
Photos : Vincent Agnès - Sky Focal Production - Freepik
Conception graphique & maquette : The Happy Mouse
Rédaction : Laetitia Sarioglu
Impression : Mad Print, Papier issu de forêts gérée durablement
Edition : 06/2025





COTELUB

un conseil,
une info ?

04 90 07 48 12

Communauté Territoriale sud Luberon

Parc d'Activités Le Revol - 128, chemin des vieilles vignes - CS 20 128 - 84240 La Tour d'Aigues